

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ANNÉE RÉUSSIE AFFIRME LE CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Ottawa, 20 juin 2006 – Le premier Rapport annuel du conseiller sénatorial en éthique, M. Jean T. Fournier, a été déposé au Sénat aujourd’hui. Il couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Le Rapport fait état des principales activités et réalisations du Bureau au cours de sa première année d’existence, suite à l’adoption du *Code régissant les conflits d’intérêts des sénateurs* le 18 mai 2005. Durant cette période, le conseiller sénatorial en éthique a terminé l’examen initial des déclarations confidentielles des sénateurs et a ouvert, le mois dernier, le Registre public du Sénat qui contient les résumés publics des déclarations annuelles de chacun des 97 sénateurs qui étaient en fonction le 1^{er} janvier 2006 et le sont encore. Le prochain examen annuel commencera cet automne. « Tous les sénateurs sont en conformité avec le Code, » a indiqué M. Fournier. « Je suis heureux que le Bureau ait atteint les objectifs qu’il s’était fixé, d’autant plus que la tâche d’établir le nouveau Bureau est venue s’ajouter aux fonctions quotidiennes. »

« Les sénateurs occupent des postes de confiance et ils ont pour obligation première de servir l’intérêt public. La culture de l’intégrité commence par une divulgation complète suivie d’une déclaration au public de tout renseignement pertinent, » a dit M. Fournier. « Je pense que le processus de déclaration que nous avons établi cette année permettra d’accroître la responsabilité et la transparence, ce qui rehaussera la confiance du public dans le Sénat et ses travaux. J’apprécie la coopération des sénateurs et de leur personnel et je compte bien continuer à travailler avec eux pour maintenir les normes les plus élevées au Sénat tout en continuant à améliorer les nouvelles règles de conduite. »

En plus de décrire les activités du Bureau pour l'année, le Rapport explique le mandat du conseiller sénatorial en éthique et précise certains éléments essentiels de sa charge qui protègent son indépendance et celle du Bureau. Il présente aussi les règles sur les conflits d'intérêts qui visent les sénateurs et donne une indication des priorités du Bureau pour l'année à venir.

Le Rapport annuel peut être consulté sur le site Internet du Bureau à l'adresse suivante : <http://www.sen.parl.gc.ca/seo-cse>. Des copies imprimées sont également disponibles au Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Louise Dalphy
Adjointe exécutive
Tél. : 613-947-3566
Fax : 613-947-3577